Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 18 août et du 5 octobre 2026

Rapporteur : M. Johan Martens

1 PE 430 – 25.03 POUR QUE L'ENSEMBLE DES QUARTIERS DE VERNIER DISPOSE ENFIN DE LA FIBRE OPTIQUE !

Représentant des pétitionnaires : M. GROGNUZ. Durant le Covid, l'importance d'une bonne connexion internet a été constatée, notamment pour suivre les cours à distance, télétravailler, ou utiliser les services administratifs. Certaines familles ont constaté que leur connexion internet ne permettait pas d'avoir un accès de qualité à ces services. La fibre optique a comme avantages : la rapidité d'internet, la stabilité de la connexion, la très faible latence pour les visioconférences, le streaming en 4K et 8K sans coupures. Les grands ensembles d'immeubles disposent déjà de la fibre optique. Cela n'est pas le cas pour les zones villas ou pour de nombreux immeubles résidentiels.
Signée par 77 personnes, réparties sur l'ensemble des quartiers de la Ville de Vernier, la pétition demande :

- D'établir une cartographie précise des zones non couvertes par l'internet à haut débit et définir les priorités d'action.
- De collaborer avec les SIG pour accélérer le déploiement de la fibre optique.
- De prévoir un calendrier plus clair, puis un éventuel financement.
- De communiquer régulièrement avec la population sur l'avancement du déploiement de la fibre optique.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif, souligne que la pétition, ainsi que la motion, s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été annoncé par M. RÖSTI, Conseiller fédéral en charge du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), sur la volonté fédérale que l'ensemble de la population suisse dispose de la fibre optique en 2030.

2 M 427 – 25.03 LA FIBRE OPTIQUE POUR TOUS LES VERNIOLANS, PAS DE SOUS-CATEGORIE D'HABITANTS !

Audition de M. Jean-Marc FUHRER, Key Account Manager SWISSCOM

M. MAUTONE, Chef du service des technologies de l'information (STI) : Le sujet dépasse le périmètre du service informatique de Vernier. Le service a sollicité les acteurs SIG et Swisscom afin de récolter des informations et transmettre des réponses.
Les SIG ont été contactés. Ils ont répondu que leur mandat initial, lancé en 2009 et visant une couverture d'environ 80% du territoire genevois, avait été ensuite adapté en raison des coûts importants de génie civil. Le déploiement a été priorisé dans les zones plus denses, mais les immeubles prévus dans le projet initial ont été raccordés. Les SIG précisent qu'ils ne disposent pas du mandat de service universel en matière de télécommunications.
Le mandat de service universel correspond à l'obligation de garantir à l'ensemble de la population un accès minimal aux services de télécommunications indépendamment du lieu de vie des habitants. Ce mandat, octroyé par la Confédération, a été attribué à Swisscom, de 2024 à 2031.
Il existe des alternatives tout à fait valables (5G, satellite ou autre alternative). Il ne s'agit pas de fibre optique, mais de haut débit qui permet largement de couvrir le territoire.

M. FUHRER a été mandaté pour venir présenter la position de l'opérateur Swisscom sur le déploiement de la fibre optique actuellement mis en place sur la Commune. C'est une collaboration avec les SIG (absents).
Il commence avec un tableau (►) des différentes définitions de la distribution du réseau de fibre optique. Proche de la source, le débit sera assez fort, puis, plus on va s'éloigner, plus on va perdre du débit avec les fils de cuivre. Avec la fibre optique sur tout le parcours il n'y a aucun affaiblissement.
Le service universel est à 80 Mbit/s. Il s'agit du service universel le plus haut d'Europe. Avec 59 Mbit/s, un ménage peut avoir Netflix, la TV HD 4K, envoyer des mails et surfer un peu sur internet. A Vernier, il y a 300 Mbit/s.

1. **Fibre to the Curb (FTTC)**
   Fibre optique jusqu'à 550 mètres des immeubles, jusqu'à 100 Mbit/s
2. **Fibre to the Street (FTTS)**
   Fibre optique jusqu'à 200 mètres des immeubles, jusqu'à 500 Mbit/s
3. **Fibre to the Building (FTTB)**
   Fibre optique jusqu'à la cave, jusqu'à 500 Mbit/s
4. **Fibre to the Home (FTTH)**
   Fibre optique jusqu'au logement, jusqu'à 1000 Mbit/s

Swisscom choisit les communes qui doivent être fibrées par rapport à différents critères définis par la stratégie à Berne : potentiel commercial, nombre de logements, densité de la population, économie du déploiement, coût par

logement raccordable, infrastructure existante, conduites, contrats de la Commune, travaux routiers, etc. Swisscom devrait avoir terminé en 2035 ; La planification de Vernier est prévue entre 2030 et 2031.
Il y a peut-être des personnes qui ont besoin d'avoir 1 Giga ou 10 Gigas. La FTTH à la demande est possible aux clients qui souhaitent la fibre optique avant les autres en participant financièrement au déploiement de cette fibre à leur domicile. Les coûts sont importants.

Un commissaire MCG propriétaire d'une villa considère qu'il n'est pas acceptable de dire aux habitants des zones villas qu'ils ont un débit suffisant. De nombreuses familles ne sont pas bien servies. Il indique que, dans la grande tour du Lignon, la fibre optique est posée jusqu'au 2ème étage, alors qu'il y en a 27. Elle ne comprend pas qu'il soit dit que Le Lignon est entièrement fibré.
M. FUHRER comprend ces doléances. Il aurait bien aimé que les SIG soient présents. Swisscom n'a pas déployé le réseau sur cette zone. Il y a eu un changement de contrat. Swisscom va s'occuper de tout cela à ses frais. Les SIG n'ont pas répondu à une demande récente de Swisscom pour qu'ils investissent ensemble pour ces zones. En 2030 et 2031 Swisscom reviendra faire ce travail.

Un commissaire Le Centre,VL. qui habite dans un autre quartier ou des câbles cuivre avaient été posés par Cablecom, n'a pas obtenu par Swisscom un débit plus important et trouve contradictoire de dire qu'il y a 80 Mbit/s qui suffisent largement, alors que cela ne fonctionne pas chez tout le monde.
Cela fait un certain nombre d'années qu'il siège au Conseil municipal et il a vécu les différentes étapes concernant la fibre optique. Il y a une dizaine d'années, les SIG garantissaient que cela se ferait dans les années qui suivaient. Il pense que Swisscom n'a pas envie d'investir pour des villas parce que ce n'est pas rentable par rapport aux immeubles où il y a davantage de raccordements. Si c'est exact, il faut simplement le dire aux gens.
M. FUHRER estime qu'il n'est pas correct de dire que Swisscom ne veut pas raccorder les zones villas. Il l'a fait dans des villages comme Dardagny, Russin, Avusy, Satigny, Aire-la-Ville. Swisscom prend à cœur de fibrer tout le monde. Il reconnait que les planifications peuvent changer. La stratégie veut qu'en 2035, Swisscom commence à supprimer le réseau cuivre, deux réseaux parallèles coûtant beaucoup trop cher. Il y a une perte significative lorsque les villas sont trop loin des bornes de distribution (200-300 mètres voire plus des habitations). Si la vitesse n'est pas bonne, les produits qui ne peuvent pas fonctionner correctement ne devraient pas être vendus. Il mentionne l'internet booster (équipement gratuit) qui se met sur la fenêtre pour capter les champs électromagnétiques des antennes mobiles et qui va démultiplier la ligne fixe et amener du débit.

Un commissaire SOC, se souvient que la rue du Village avait été entièrement ouverte, mais les SIG avaient dit qu'ils ne posaient pas la fibre optique, car une autre société allait le faire, ce qui n'a pas été fait. (Ils avaient clairement dit que ça ne les intéressait pas). Est-ce que ce genre de situation risque de se reproduire ?
M. FUHRER répond que la fibre ne sera pas mise dans un quartier où des travaux, par exemple la pose d'un revêtement phono absorbant, sont réalisés. Par contre, l'infrastructure sera mise (canalisation). S'il y a plus de 40 mètres de canalisations sur le domaine public, elle doit être signalée en CCTSS, où tous les opérateurs se réunissent et regardent pour travailler ensemble.

Un commissaire Vert,tes demande ce que les Conseillers municipaux peuvent faire concrètement. Est-il possible de faire pression sur les SIG et Swisscom ?
M. AGRAMUNT répond qu'une chose urgente et rapide à faire pourrait être d'écrire aux SIG. Il faudrait que le Conseil municipal invite le Conseil administratif à le faire.
M. FUHRER estime qu'il faut écrire à Swisscom, car les SIG n'investissent plus. Pour lui, les SIG répondront simplement qu'ils ont pris une décision et qu'ils ne font plus les zones villas.
Un commissaire Le Centre,VL, faché de dire que cela ne sert à rien d'écrire au SIG, suggère de les convoquer.
M. AGRAMUNT convoquera volontiers les SIG pour une séance si c'est le souhait de la commission. La motion demandait l'audition des SIG mais ils ne sont pas venus.
.
Suite au départ de M. Fuhrer, **Un commissaire Le Centre,VL** pense qu'une tentative d'audition des SIG est intéressante, ne serait-ce que pour comparer les informations. Il propose de mettre directement le Président du Conseil d'administration en copie du courrier d'invitation afin d'avoir davantage d'impact. Il propose également que le Conseil administratif élabore un courrier à Swisscom pour rappeler l'importance de la Commune.
L'ensemble des commissaires soutiennent l'audition des SIG et les courriers. Ils reportent le vote de la motion pour poursuivre les travaux. En fonction des réponses reçues, il sera possible d'amender plus précisément les demandes de l'invite de la motion.

Séance du 5 octobre 2026

Audition de M. Ernesto ABERTURAS, Chargé de clients Grands Comptes et Collectivités Direction Clients aux SIG est accompagné de Mme Oriana PALIVAN, Responsable du déploiement ID Telecom, de M. Victor CARRASCO, Expert dans le déploiement de la fibre optique, et de M. Christian DECORVET, Responsable relations clients.

Le Président demande les raisons d'un changement de direction et d'une interruption du fibrage de l'ensemble des communes du Canton. Le rôle des SIG a-t-il changé ? Quelles sont les perspectives futures ?
M. DECORVET explique qu'il n'y a pas eu de monopole avec l'obligation de service universel, pour que l'ensemble des bâtiments de Genève soit raccordé. Il s'agissait de toucher la majorité de la population genevoise. Swisscom et SIG ont reçu un mandat par zone : le territoire communal de la ville de Genève pour Swisscom et les alentours pour les SIG, mais sans aller dans toutes les communes genevoises. Les SIG ont décidé de s'occuper des endroits avec de fortes densités. Certaines communes rurales ont donc payé leur propre réseau de fibre optique. Même à Genève, il y a des « trous » dans les quartiers de villas. À Vernier, le déploiement s'est fait principalement dans les quartiers avec des immeubles et pas dans ceux avec des maisons.
Un commissaire Le Centre - VL trouve assez surprenant après avoir entendu Swisscom dire que SIG avait fait son travail très imparfaitement en termes de densité et il est surpris qu'il n'y ait pas un service universel. Vernier a toujours essayé de travailler en étroite collaboration avec SIG. Il aurait attendu une autre attitude de SIG. Que la commune de Vernier ait le revenu le plus faible par habitant n'est pas une raison pour la laisser tomber.
M. DECORVET explique que SIG a reçu une enveloppe budgétaire pour la commune de Vernier, ainsi que pour d'autres communes, avec des règles dans le contrat. Le contrat est arrivé à son terme et les sommes ont été dépensées. D'un commun accord avec Swisscom, le déploiement, tel que convenu, était terminé.
Des commissaires MCG mentionnent la tour du Lignon et demandent : Pourquoi la fibre optique n'est disponible que jusqu'au 4e ou 5e étage ; Combien de logements sont encore non raccordés ; Quels sont les quartiers de Vernier les moins bien desservis et pour quelle raison.
M. CARRASCO explique que la fibre optique ne s'arrête pas à un étage en particulier, mais elle se construit à la commande. La fibre est prévue au sous-sol, mais ne monte que si les habitants la commandent. Il suffit que les habitants la commandent et SIG envoie un partenaire pour la construction. Toutefois certains propriétaires ont refusé la fibre. S'il faut déployer par la suite, c'est à la charge du propriétaire.
Il y a des quartiers où la fibre ne va pas physiquement jusqu'à l'appartement ou la maison. Par contre, dans quelques zones, par exemple les zones villas, Swisscom a augmenté le débit pour arriver à 300 ou 400 Mbit/s alors que la COMCO dit qu'il faut minimum 80 Mbit/s. Une partie du réseau est fibré par Swisscom avec le réseau cuivre jusqu'à l'appartement. La fibre n'arrive pas forcément dans le logement, mais il y a un haut débit. Il peut y avoir des maisons isolées pour lesquelles cela n'est pas le cas. Il y a eu un service universel lié au cuivre avec le téléphone dans chaque maison. Le réseau de fibre optique n'existait pas, il a été ajouté. Les coûts de développement d'un nouveau réseau à Genève sont élevés. Le programme actuel de développement de ce réseau est terminé. Mais il continue à grandir avec les nouveaux quartiers. Il y a du fil de cuivre dans chaque maison et Swisscom change le fil de cuivre par de la fibre optique, zone par zone, avec un délai jusqu'en 2035.
M. AGRAMUNT indique qu'il y a une volonté du Conseil fédéral de mettre la fibre optique, notamment pour raccorder les endroits isolés, à partir de 2029. Cela va durer huit ans et sera renouvelable durant trois ans, selon la volonté et le budget octroyé.

Au départ des invités, le Président rappelle la différence entre la pétition et la motion qui concerne la question d'un financement anticipé par la Commune. Le Président propose de renvoyer la motion telle quelle au Conseil administratif qui fera le suivi avec le calendrier et informera régulièrement de l'avancement des démarches. Il demande s'il faut classer la pétition ou la renvoyer au Conseil administratif.
A divers commissaires inquiets de la demande d'un financement et qui souhaiteraient avoir une estimation de ce financement, **M. AGRAMUNT** répond que cela n'a pas été chiffré étant donné l'ampleur des lieux à fibrer. Cela représente des dizaines ou centaines de millions de francs pour mettre la fibre optique sur l'ensemble du territoire verniolan. Raisonnablement, il n'est pas possible de le faire. Il suggère de fusionner la motion et la pétition.
Le Président propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif avec une recommandation de suivre le sujet et de faire un chiffrage du coût. La motion sera jointe à la pétition pour le renvoi au Conseil administratif.

- Vote PE 430 – 25.03 et M 427 – 25.03 jointes
- La PE 430 – 25.03 Pour que l'ensemble des quartiers de Vernier disposent enfin de la fibre optique ! et la M 427 – 25.03 La fibre optique pour tous les verniolans, pas de sous-catégorie d'habitants !, jointes, sont acceptées par 12 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 LED, 1 PLR, 2 UDC).